

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2008**

Délibération
n° 2008.10. 87.B

**Camping
communautaire -
lot n° 1 "VRD" :
avenant n° 2**

LE VINGT TROIS OCTOBRE DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

Excusé(s) représenté(s) :

CAMPING COMMUNAUTAIRE - LOT N° 1 "VRD" : AVENANT N° 2
--

Par délibération n° 220 du 28 juin 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'un camping à proximité du plan d'eau de Saint-Yrieix sur Charente.

La commission d'appel d'offres du 21 février 2008 a attribué le lot n° 1 « VRD » à la société COLAS Sud Ouest – ZE Ma Campagne – 16000 ANGOULEME pour un montant de 925 796,65 € HT.

Par délibération n° 62 B du 16 septembre 2008, le bureau communautaire a autorisé un avenant n°1 en plus-value qui a porté le montant du marché à 948 250,65 € HT, soit une augmentation de 2,43 % par rapport au montant initial du marché.

Il est nécessaire de passer un avenant n° 2 en plus value pour réaliser les travaux de raccordement au réseau des eaux usées des parcelles concernées par l'installation des mobil-homes suite à un oubli de la maîtrise d'œuvre.

- réalisation de branchements individuels EU/EV des mobil-homes 4 307,31 € HT

Le montant de l'avenant n° 2 en plus value est de 4 307,31 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 octobre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 2 au lot n° 1 « VRD » confié à la société COLAS Sud Ouest – ZE Ma Campagne – 16000 ANGOULEME, ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant total en plus value de 4 307,31 € HT.

Le montant du marché est porté à 952 557,96 € HT, soit une augmentation de 2,89 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant,

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 2313 - fonction 95- opération 2008-01.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
03 novembre 2008	12 novembre 2008

RÉALISATION DE TRAVAUX POUR LA CRÉATION D'UN CAMPING SUR LA COMMUNE DE SAINT YRIEIX (16)

Lot n° 1 : Voirie – réseaux divers

Avenant n° 2

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHÉ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Philippe LAVAUD, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération du Bureau n° 87 B du 23 octobre 2008.

TITULAIRE DU MARCHÉ

COLAS SUD OUEST
ZE Ma Campagne
16 000 ANGOULEME

IMPUTATION BUDGETAIRE

Budget principal article 2313

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHÉ

Date de signature du marché : 17/03/2008
Date de notification du marché : 25/03/2008
N° du marché : 2007/103

MONTANT DU MARCHÉ

Montant du marché : 925 796,65 € HT soit 1 107 252,79 € TTC (solution variante 1 + les options n° 1, 3 et 4)

AVENANTS PRECEDENTS

L'avenant précédent avait pour objet des travaux supplémentaires suite à la découverte dans le sol d'une cuve en béton qu'il convenait de démolir et d'évacuer et de la nécessité de modifier l'aménagement des plateformes de voirie.

OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires pour le raccordements des parcelles de la zone HLL au réseau d'eaux usées, suite à un oubli de la maîtrise d'œuvre. Afin d'éviter des terrassements ultérieurs des voies de circulations et limiter ceux à réaliser sur l'emprise des emplacements lors de l'installation des mobil-homes, il est nécessaire de créer 27 branchements pour raccorder chacune des parcelles.

Le montant des travaux en plus value s'élève à 4 307,31 € HT.

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant initial du marché : 925 796,65 € HT
Montant avenant 1 : 22 454,00 € HT
Montant du présent avenant : 4 307,31 € HT
Nouveau montant du marché : 952 557,96 € HT

Le présent avenant représente une augmentation de 2,89 % par rapport au montant initial du marché.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original à _____, le
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur
P/ le Président, la Vice Présidente

Fabienne GODICHAUD